



News Release Communiqué

Pour publication immédiate

Also available in English

LE CANADA DOIT AGIR DÈS MAINTENANT POUR QUE CESSENT LES POURSUITES INJUSTES LIÉES AU VIH

*Plus de 100 organismes de santé et de droits humains en appellent à la
procureure générale fédérale afin qu'elle applique les recommandations antérieures*

TORONTO, 30 novembre 2018 — À quelques jours de la Journée mondiale du sida, plus de 100 organismes de santé et de droits humains lancent un appel au gouvernement fédéral afin qu'il pose des gestes immédiatement, en consultation avec des experts et des personnes vivant avec le VIH, pour que cesse le recours excessif au droit criminel à l'encontre des personnes vivant avec le VIH.

La ministre de la Justice et procureure générale du Canada, l'honorable Jody Wilson-Raybould, a parlé de cet enjeu pour la première fois en 2016, en reconnaissant des préjudices de la « criminalisation disproportionnée de la non-divulgation de la séropositivité » au Canada. Un an plus tard, lors de la Journée mondiale du sida de 2017, Justice Canada a publié un rapport contenant de nombreuses recommandations pour un recours plus limité au droit criminel. Ces recommandations n'ont toutefois pas encore été transposées dans des changements au droit ou aux politiques en matière de poursuites. Des personnes vivant avec le VIH au Canada sont encore ciblées par l'application injuste de lois qui ne sont pas fondées sur les données scientifiques et médicales les plus récentes – et cela nuit à l'efficacité des réponses au VIH.

« Depuis plusieurs années, les militants et militantes demandent des actions pour limiter l'utilisation d'accusations criminelles. Nous avons accueilli favorablement les paroles du gouvernement et plusieurs recommandations qui auraient un tel effet », explique Richard Elliott, directeur général du Réseau juridique canadien VIH/sida, un organisme membre de la Coalition canadienne pour réformer la criminalisation du VIH (CCRCV). « Mais les paroles ne suffisent pas. Il est nécessaire que la procureure générale pose des gestes qui apportent des changements concrets afin de mettre fin aux poursuites injustes contre des personnes qui vivent avec le VIH au Canada. »

Le cadre juridique actuel du Canada est en contradiction avec les recommandations internationales, et en opposition croissante avec les meilleures données scientifiques. La nécessité de changements s'impose de plus en plus. De fait, il y a à peine quelques mois, lors du congrès SIDA 2018, à Amsterdam, 20 éminents chercheurs internationaux ainsi que les trois principaux organismes internationaux de réponse au VIH ont publié la *Déclaration de consensus d'experts sur la connaissance scientifique relative au VIH dans le contexte du droit pénal*. Le document présente l'analyse et la synthèse les plus complètes des connaissances scientifiques actuelles sur le VIH, y compris en ce qui

concerne la possibilité de transmission dans diverses circonstances. La déclaration l'affirme clairement : les lois et leur application doivent emboîter le pas à la science.

« La *Déclaration de consensus communautaire* de la CCRCV, publiée l'an dernier, explique en détail ce qui devrait être fait pour que cessent les poursuites pénales injustes liées au VIH », dit Chad Clarke, survivant de la criminalisation du VIH et membre du comité d'organisation de la CCRCV.

La nouvelle déclaration publiée aujourd'hui par la CCRCV, appuyée par plus de 100 organismes des quatre coins du Canada, réitère ces appels à l'action et exhorte expressément la procureure générale du Canada à mettre en application plusieurs des recommandations publiées il y a un an par son propre ministère.

« Premièrement, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux doivent développer de judicieuses lignes directrices en matière de poursuites, afin d'éviter les accusations injustes liées au VIH. Deuxièmement, le gouvernement fédéral doit apporter des modifications au *Code criminel* faisant en sorte que les poursuites pour non-divulgence du VIH ne relèvent pas des lois sur l'agression sexuelle » dit Valerie Nicholson, présidente du conseil du Réseau canadien autochtone du sida et membre du comité d'organisation de la CCRCV.

« Nous connaissons les terribles répercussions que la criminalisation peut entraîner, et qu'elle entraîne bel et bien jour après jour, pour les personnes vivant avec le VIH dans ce pays », affirme Alex McClelland, qui vit avec le VIH et est doctorant à l'Université Concordia, où sa recherche documente ces nombreux préjudices. « Le Gouvernement du Canada les connaît également. On lui a expliqué ce qu'il en est – et il a reconnu publiquement ces préjudices. Le gouvernement doit agir pour mettre fin aux poursuites injustes en travaillant avec les personnes vivant avec le VIH/sida, les organismes en VIH ainsi que les experts scientifiques et juridiques. »

[Pour lire la déclaration complète, consultez le site de la CCRCV.](#)

-30-

Contact :

Joshua Terry

Agent des communications et des campagnes, Réseau juridique canadien VIH/sida
416 595-1666 (poste 236)

jterry@aidslaw.ca

Contact (après le 30 novembre) :

Janet Butler-McPhee

Directrice des communications et du plaidoyer, Réseau juridique canadien VIH/sida
416 595-1666 (poste 227) ou 647 295-0861 (après les heures de bureau)

jbutler@aidslaw.ca

À propos de la Coalition canadienne pour réformer la criminalisation du VIH (CCRCV)

La Coalition canadienne pour réformer la criminalisation du VIH (www.criminalisationvih.ca) est une coalition nationale de personnes vivant avec le VIH, d'organismes communautaires, d'avocats, de chercheurs et d'autres intéressés. Elle a été formée en octobre 2016 afin de réformer progressivement les pratiques et les lois criminelles et de santé publique injustes et

discriminatoires qui criminalisent et réglementent les personnes vivant avec le VIH, en lien avec l'exposition au VIH, la transmission de celui-ci et sa non-divulgation, au Canada. Dans le cadre du développement de la *Déclaration de consensus communautaire* pour la Journée mondiale du sida de 2017, la CCRCV a réalisé une consultation bilingue à l'échelle du pays, en ligne et par le biais d'ateliers en personne, joignant des personnes vivant avec le VIH, des organismes communautaires et des fournisseurs de services participant à la réponse au VIH, de même que des experts scientifiques et juridiques. La consultation visait déterminer quelles mesures appropriées devraient être entreprises par le gouvernement fédéral et ceux des provinces et territoires afin de mettre fin aux poursuites criminelles injustifiées et néfastes visant des personnes vivant avec le VIH.